

Acte de barbarie à Thonon: trente ans requis

Assises Un homme est mort au terme d'une nuit d'horreur dans un squat.

Sévrier
MICHEL EGGS

Des cadavres, elle en a souvent vu, mais pas «arrangés de la sorte». Appelée hier à la barre de la Cour d'assises de la Haute-Savoie, l'inspectrice chargée de l'enquête sur un homicide n'a pas caché avoir découvert l'horreur lorsqu'elle a pénétré dans un squat, en août 2003 à Thonon.

L'homme retrouvé mort, Eddy Fontannaz, est ligaturé avec un joint de pare-brise; il porte de multiples hématomes, frappé qu'il a été à coups de poing, de pied, de tige de feraille, de raquette de tennis, d'échasse même. Ses bourreaux lui ont fait avaler des cachets

La défense



Georges Rimondi. Il a la lourde tâche de défendre «le douanier» qui se mure dans le silence. (ALDAG)

antidépresseurs, de l'huile pour lampe à pétrole; ils l'ont aspergé de peinture avant de le «laver» en déversant des seaux d'eau.

Le mobile? Aucun. Un des tortionnaires présumés, 34 ans, détruit par l'alcool et la drogue,

devient violent quand il a bu. Le second, âgé de 52 ans, répète inlassablement qu'il ne sait pas, qu'il ne se souvient plus, quand il ne se contente pas d'un haussement de sourcils lorsque la présidente de Cour, Monique Zerbib, l'interroge.

Mais ni les coups, ni l'huile ingurgitée n'ont suffi à entraîner la mort de cet homme connu pour son bon cœur parmi les SDF de Thonon. Le médecin légiste est persuadé que le décès est dû à une strangulation par compression carotidienne.

Aucun des deux tortionnaires n'avoue avoir commis l'irréparable. L'avocat général est convaincu que le meurtrier est l'ainé, appelé «le douanier» dans le milieu «parce qu'il veut tout savoir sur les autres sans jamais se dévoiler». Il a requis hier soir trente ans contre «le douanier», assortis d'une peine de sûreté de vingt ans, et huit ans de prison contre son acolyte. Le verdict est attendu ce mercredi.